



Boldoduc®



MASQUE GRAND PUBLIC FILTRATION SUPÉRIEURE À 90% – PERSONNALISABLE
MBS AFNOR SPEC S70-001 – MASQUE SPORT
INTENSITÉ ÉLEVÉE



COVID-19

Notice d'utilisation accompagnant la mise sur le marché de Masques « GRAND PUBLIC FILTRATION SUPÉRIEURE À 90% » exclusivement réservés à des usages non sanitaires, MBS AFNOR SPEC S70-001

Performances de filtration et de perméabilité

MASQUE GRAND PUBLIC FILTRATION SUPÉRIEURE À 90%

Efficacité de filtration des particules de 3 µm : > 90%

Respirabilité : essai de perméabilité à l'air > 300 L./m².s-1 pour une dépression de 100 Pa

Matériau dont les performances ont été mesurées par les laboratoires de l'IFTH, 93 chemin des Mouilles, 69134 Ecully et de DGA Maîtrise NRBC, 5 rue Lavoisier, 91710 Vert-le-Petit (rapport N°21-00199-01/02/2021) et qui supporte 50 lavages (rapport RP/20 -6052/DGA MNRBC/2000305/NP - 16/06/2020)

Les tests de résistances du dispositif d'ajustage à la tête, des essais pratiques de performance, et de la vérification de l'espace libre ont été réalisés par nos soins.

Contexte d'utilisation : ce masque est strictement adapté à la crise sanitaire liée au COVID 19.



**EXISTE EN 3 TAILLES :
S, M et L**

Matière principale fabriquée en Europe

Masque fabriqué en France

Cycle du produit vertueux

Masque monocouche

Composition :

- Maille grattée : 85% Polyester - 15% Élasthanne

ISO
9001

BCS Certification



- Portez ce masque quand vous êtes en contact avec d'autres personnes que celles avec lesquelles vous vivez.
- Vérifiez toujours que le masque est bien ajusté et couvre votre bouche et votre nez.
- Le temps de port du masque est limité à 4 heures.
- Attention : si vous êtes malade, ce masque n'est pas adapté. Demandez l'avis de votre médecin.
- Ce masque n'est pas destiné au personnel soignant.
- Ce masque ne remplace pas les gestes barrières (lavage régulier des mains, distanciation physique, réduction des contacts avec d'autres personnes). Il ajoute une barrière physique, à utiliser notamment lorsque vous êtes en contact étroit avec d'autres personnes.
- Ce masque barrière pour le sport n'est ni un dispositif médical au sens du Règlement UE/2017/745 (masque chirurgical), ni un équipement de protection individuelle au sens du Règlement UE/2016/425 (comme masque filtrant de type FFP2).
- Le port de masque barrière pour le sport n'est pas préconisé pour des exercices d'intensité très élevée caractérisés par :
 - Un essouffement très important,
 - Une conversation impossible,
 - Une transpiration très abondante,
 - Une pénibilité supérieure à 8 sur l'échelle de pénibilité de l'OMS de 0 à 10.
- Il convient de se référer aux consignes sanitaires du Ministère chargé des Sports et des fédérations sportives compétentes.



15 chemin du plateau 69570 DARDILLY

